CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E94655** **VALABLE JUSQU'AU** **18/01/2027**

ÉDITÉ LE 15/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/05/2011

Raison sociale : PATRICK LEVERT CONSTRUCTION

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 28/05/2024

Capital : 15 000

40 RUE DE ROUEN
ZONE ARTISANALE
76400 TOUSSAINT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE HAVRE 2011 B 00302

Siret : 532 440 781 00021

Téléphone : 02 27 30 46 24 **Fax :**

Portable : 0685979361

Code NACE : 4399C

Responsabilité légale :
VAUCHEL FINANCES (753 521 749) / VAUCHEL CYRIL PRÉSIDENT

Numéro caisse de congés payés : 5000458 N

Assurance Responsabilité Travaux :
ABEILLE IARD & SANTE 76655198

Assurance Responsabilité Civile :
ABEILLE IARD & SANTE 76655198

Site Internet : http://patrick-levert-construction.fr

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

E-mail : contacts@levertconstruction.fr

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 908 286 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	11	10/12/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

15/12/2025 09:34

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.